



**Office national du film du Canada**

**2017-2018**

**Rapport financier trimestriel se terminant le 31 décembre 2017**

## 1. Introduction

L'Office national du film (ONF) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1939. Organisme fédéral relevant du portefeuille de Patrimoine canadien, l'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles originales et innovatrices de manière à faire connaître aux Canadiens et aux autres nations les valeurs et les points de vue canadiens ainsi que les questions d'intérêt pour la population. L'ONF sert la population canadienne en produisant et en rendant accessible partout au pays et sur toutes les plateformes du contenu riche et diversifié qui reflète le profil démographique en évolution rapide du pays, et qui ne pourrait être produit autrement. Une description sommaire des activités de l'agence pour l'exercice en cours se retrouve dans la [Partie II du Budget des dépenses](#).

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses*.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un examen.

## 2. Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel est préparé par la direction, au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'agence accordées par le Parlement et utilisées par l'agence, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires pour l'exercice financier 2017-2018. Ce rapport trimestriel est préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

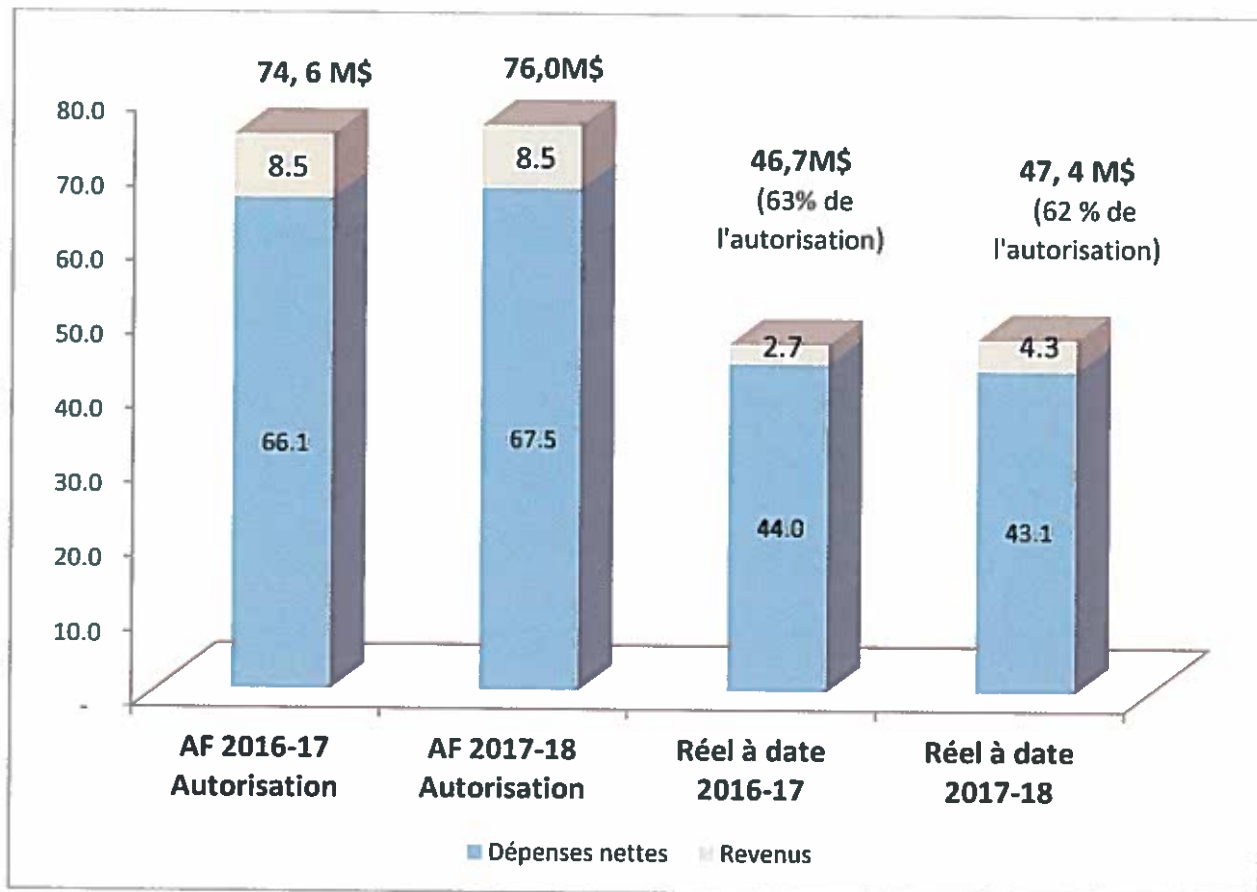
Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la *Loi de crédits*, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'ONF emploie la méthode de la comptabilité d'exercice intégral pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

### 3. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en évidence les principaux éléments qui ont contribué aux variations des dépenses prévues et réelles et des revenus prévus et gagnés pour la période terminée le 31 décembre 2017.



Le tableau ci-dessus présente les autorisations totales disponibles au sein de l'ONF pour l'exercice financier 2017-2018 avec un total de dépenses brutes prévues de 76,0 millions de dollars représentant une augmentation de 1.4 millions de dollars par rapport à l'exercice financier précédent, qui s'explique par le projet SAP et le déménagement du siège social de Montréal.

L' autorisation supplémentaire de 12 millions pour le financement des frais liés au déménagement du quartier général de l'ONF prévu en 2018 a été reportée à l'année prochaine.

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2017**

Le Tableau 2, à la page 7, présente les dépenses et les revenus du troisième trimestre 2017-2018, dont voici le survol des principaux éléments à noter :

**Variation des revenus**

Les revenus réels du 3<sup>ème</sup> trimestre se situent à 1,2 millions de dollars, en hausse 0.2 million en comparaison à ceux du troisième trimestre de l'exercice financier 2016-2017. Cette progression s'explique particulièrement par une hausse des revenus de partenariats incluant l'évènement anniversaire Expo 67.

**Variation des dépenses**

Les dépenses brutes du 3<sup>ème</sup> trimestre 2017-2018 ont augmenté de 0,6 million de dollars par rapport au même trimestre de l'exercice 2016-2017 et se situent à 17.3 millions de dollars. Les variations proviennent principalement des dépenses du personnel, transports et communications, services professionnels et spéciaux, location, services de réparation et d'entretien, acquisition de machines et de matériel.

Une augmentation des dépenses du personnel s'explique par des progressions d'échelons et des nouvelles embauches.

Les dépenses de transport et communications ont légèrement augmentées en raison de voyages et d'activités de tournage.

Une augmentation des services professionnels et spéciaux qui s'explique par les dépenses du projet SAP, des projets de la production institutionnelle plus important ce trimestre ainsi qu'une diminution des dépenses des projets de déménagement suite à la finalisation du déménagement du bureau de Toronto.

Une augmentation des dépenses de location est principalement due à la location d'équipement technique pour le projet Expo 67.

Les dépenses des services de réparation et entretien ont diminuées par rapport au même trimestre 2016-2017.

Les autres types de dépenses par article courant suivent les tendances historiques.

**4. Risques et incertitudes**

**Nécessité d'innover et de poursuivre le virage numérique**

L'ONF se doit d'être un milieu propice à l'innovation technologique et cinématographique, tant sur la scène nationale qu'internationale. L'ONF a investi à même ses fonds courants d'opération dans plusieurs initiatives du virage numérique telles que le Plan de numérisation, l'Espace de

visionnage en ligne ONF.ca, le Système de gestion des actifs média, les productions interactives et les flux de production numériques.

Cependant, depuis plusieurs années, la multiplication des plateformes de diffusion numériques et l'élargissement de l'accessibilité aux contenus audiovisuels continuent de bouleverser les modèles d'affaires et d'avoir de profondes répercussions sur les activités de l'ONF. L'ONF doit sans cesse s'adapter et innover dans les façons de produire ses œuvres audiovisuelles, de les promouvoir et de les rendre accessibles aux différents auditoires. Pour s'adapter à cet environnement en constante transformation, l'ONF dispose d'une expertise et d'un plan technologique solides, en plus d'avoir amorcé un changement fondamental de ses façons de produire, conserver et diffuser son contenu. Le besoin d'innover requiert une infrastructure flexible, à la fine pointe de la technologie, qui puisse soutenir les formats émergents de production et de diffusion. À l'ère du numérique, l'évolution des technologies a beaucoup augmenté et il y a un risque que nous ne pourrions pas rester à la fine pointe de la technologie si des investissements majeurs ne sont pas encourus en temps opportun.

#### **Pressions financières et opérationnelles**

L'ONF a connu une érosion constante de ses moyens financiers et de son pouvoir d'achat ces dernières années. Les investissements considérables qui ont été faits pour soutenir sa stratégie de transformation numérique, les dépenses supplémentaires reliées aux déménagements de tous ses bureaux et la baisse de ses revenus traditionnels liée aux changements des modèles d'affaires ont résulté en d'importantes pressions financières et opérationnelles. Ces éléments continuent d'avoir un impact sur la capacité financière de l'organisation.

#### **Inadéquation entre la capacité organisationnelle et le volume de travail**

Ce risque demeure constant au sein de l'ONF depuis quelque temps. Il découle de l'envergure de nombreux projets entrepris dont le déménagement du quartier général et des réductions d'effectifs réalisées au cours des dernières années.

### **5. Changements importants liés aux opérations, au personnel et aux programmes**

L'ONF a également entrepris la migration de son système de gestion des ressources financières et matérielles vers la plateforme SAP. L'ONF se joindra aux 11 autres ministères et organismes utilisant le Système partagé du regroupement des organismes centraux (SPROC). La révision des processus administratifs est en cours et plusieurs employés des différents secteurs sont et continueront d'être impliqués afin d'assurer le succès du projet qui s'étale sur deux années financières.

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2017**

Le déménagement du bureau central de l'ONF dont l'achèvement est prévu en 2019 représentera une transformation majeure du mode de fonctionnement de la plupart des employés de l'ONF. Au cours du 2<sup>e</sup> trimestre, quatorze chantiers de travail chapeautés par un comité de transition ont été mis en place afin d'assurer une bonne gestion des changements qui sont anticipés. Les groupes de travail poursuivront leurs mandats jusqu'à ce que le déménagement soit complété.

Approuvé par :



*Claude Joli-Cœur*  
Commissaire du Gouvernement  
à la cinématographie et Président de  
L'Office national du film

Montréal, Canada

Le 1<sup>er</sup> mars 2018



*Luisa Frate CPA, CA*  
Directrice générale, Finances,  
opérations et technologie  
(Dirigeante principale des finances)

Montréal, Canada

Le 1<sup>er</sup> mars 2018

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2017**

**Tableau 1 : État des autorisations (non audité)**

	Exercice 2017-2018		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 70 - Dépenses nettes de fonctionnement	67 595 732	16 104 257	43 142 288
<b>Autorisations budgétaires totales</b>	<b>67 595 732</b>	<b>16 104 257</b>	<b>43 142 288</b>
<b>Autorisations totales</b>	<b>67 595 732</b>	<b>16 104 257</b>	<b>43 142 288</b>

\* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

	Exercice 2016-2017		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
	66 084 997	15 696 867	43 969 131
	66 084 997	15 696 867	43 969 131
	<b>66 084 997</b>	<b>15 696 867</b>	<b>43 969 131</b>

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2017**

**Tableau 2 : Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)**

	Exercice 2017-2018			Exercice 2016-2017		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses</b>						
Personnel	38 276 001	9 524 154	28 010 106	37 904 588	9 105 964	27 612 611
Transports et communications	4 520 922	879 781	2 034 512	3 241 234	735 633	2 058 918
Information	613 067	139 722	340 191	527 143	158 850	451 869
Services professionnels et spéciaux	15 501 542	3 936 239	9 268 224	15 940 442	3 774 588	8 294 112
Location	6 513 836	1 709 282	4 475 699	7 990 131	1 426 766	4 439 431
Services de réparation et d'entretien	2 064 773	250 901	1 221 769	1 549 976	543 603	1 549 592
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 857 607	140 181	410 816	1 105 481	165 213	395 408
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	2 334 000	-	-	2 014 187	-	-
Acquisition de machines et de matériel	3 317 907	442 731	1 071 168	3 401 516	666 269	1 310 639
Autres subventions et paiements	1 048 523	271 619	572 047	862 745	155 889	523 023
<b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>	<b>76 048 178</b>	<b>17 294 610</b>	<b>47 404 532</b>	<b>74 537 443</b>	<b>16 732 775</b>	<b>46 635 603</b>
Moins les revenus affectés aux dépenses :						
Recettes à valoir sur le crédit	8 452 446	1 190 353	4 262 244	8 452 446	1 035 908	2 666 472
<b>Total des revenus affectés aux dépenses</b>	<b>8 452 446</b>	<b>1 190 353</b>	<b>4 262 244</b>	<b>8 452 446</b>	<b>1 035 908</b>	<b>2 666 472</b>
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>67 595 732</b>	<b>16 104 257</b>	<b>43 142 288</b>	<b>66 084 997</b>	<b>15 696 867</b>	<b>43 969 131</b>

\* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.